

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2019

PRESENTS : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mme GUILLET Isabelle, M. DUFRAICHE Vincent, Mme LUCAS Sabrina.

ABSENTS EXCUSES : Mme HOUEIX Marie Thérèse qui a donné pouvoir à M. BURBAN Bernard ; Mme MAGRE Brigitte qui a donné pouvoir à M. POSSEME Gildas ; Mme TELLIER Nathalie qui a donné pouvoir à M. DANILET René ; M. ROUSSEAU Serge qui a donné pouvoir à Mme BEGO Anne ; M. HAUROGNE Ludovic qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Sabrina.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RICHARD Michel.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 14 mars 2019.

2019.02.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 04 février 2019.

2019.02.02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement :	Excédent	+ 504 157.56 €
Section investissement :	Excédent	+ 236 531.30 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019.02.03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'année 2018, dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :	Excédent	+ 26 809.24 €
Section d'investissement :	Excédent	+ 27 231.17 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019.02.04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – PRE DE L'ALOUETTE

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement :	Excédent	+ 101 724.02 €
Section investissement :	Déficit	- 175 480.08 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019.02.05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :	Excédent	+ 8 147.94 €
Section investissement :	Excédent	+ 27 098.58 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du

bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019.02.06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.02.07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.02.08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – PRE DE L'ALOUETTE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.02.09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019.02.10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 504 157.56 €.

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	+ 236 531.30 €
Un solde de restes à réaliser de	- 317 000.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à	- 80 468.70 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018,
 - Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
 - Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 298 862 €.
- Décide à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 354 157.56 €.
- Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 150 000 € et l'excédent de la section d'investissement est reporté au compte 001: + 236 531.30 €.

2019.02.11 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2018- ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 4 et M 49,

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : + 26 809.24 €.

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	+ 27 231.17 €
Un solde de restes à réaliser de	0.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à	0.00 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,
- Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0.00 €.

Décide, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 0.00 €
- Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 26 809.24 €
Enfin, l'excédent de la section d'investissement est reporté au compte 001: + 27 231.17 €.

2019.02.12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une estimation du produit des impôts pour l'année 2018. Compte tenu des perspectives d'évolution de ce produit pour l'année 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de retenir les taux suivants :

- Taux taxe d'habitation	12.20 %
- Taux foncier bâti	16.97 %
- Taux foncier non bâti	48.19 %

2019.02.13 : APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de la Commune pour 2019 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	1 288 000 Euros
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	1 385 000 Euros
	Recettes		

2019.02.14 : APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget de l'assainissement pour l'année 2019 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	90 000 Euros
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	65 160 Euros
	Recettes		

2019.02.15 : APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT PRE DE L'ALOUETTE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget du lotissement Pré de l'Alouette pour l'année 2019 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	305 008.02 Euros
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	309 674.08 Euros
	Recettes		

2019.02.16 : APPROBATION DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget panneaux photovoltaïques pour l'année 2019 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	17 800 Euros
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	33 700 Euros
	Recettes		

2019.02.17 : SUBVENTIONS DE LA COMMUNE POUR LE C.C.A.S. ET L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser :

- au budget C.C.A.S. 2019 de PLUHERLIN une subvention d'un montant de 8 700 € ;
- au budget Assainissement 2019 de PLUHERLIN une subvention d'un montant de 21 000 €.

2019.02.18 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU PDIPR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire indique que les sentiers de randonnées existants sur la Commune de PLUHERLIN font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Dans ce cadre, des travaux d'entretien sont réalisés tous les ans soit manuellement, soit mécaniquement. Cet entretien est réalisé et pris en charge financièrement par la commune.

Le bilan de cet entretien au titre de l'année 2018 a été le suivant :

- Circuit de la Ronde des Grées :	Entretien mécanique:	29,00 kms
	Entretien manuel :	4,53 kms
- Circuit des Palis :	Entretien mécanique:	12,00 kms
	Entretien manuel :	7,50 kms

Le Conseil Départemental est susceptible de subventionner cet entretien dans les conditions suivantes : 80 € par km et par an pour les entretiens manuels et mécaniques manuelles et 40 € par km et par an pour les interventions mécaniques tractées et pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR concernant les travaux décrits ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2019.02.19 : ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Chaque année, la commune réalise des travaux d'entretien sur la voirie communale (revêtement routiers et / ou curage de fossés). L'an passé, seule la route de Carade avait été refaite sur toute sa longueur.

La commission « voirie » s'est réunie le 07 mars dernier afin de déterminer les travaux à prévoir au titre de l'année 2019. Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, elle propose qu'un programme exceptionnel soit effectué cette année afin de remettre à niveau l'état général de la voirie communale. Les routes qu'il est proposé de refaire sont les suivantes :

- Route de la Ville Basse
- Route de la Vieille Ville (entre Bodevrel et Quenelet)
- Route de Molac (tronçon entre le croisement du Moulin Rouge et Port Bina et chez les Dubois)
- Route de Carcado (entre Port Bina et Carlevaux)
- Route de la Barre (entre Chapelle de la Barre et Caringuay)
- Route de Saint Pabut de Brambien.

Selon les devis réalisés par la COLAS, titulaire du marché voirie dans le cadre du groupement de commandes organisé par Questembert Communauté, le montant de ces travaux s'élève à 174 048.98 € HT soit 208 858.78 € TTC.

Les modalités d'intervention financière du Conseil Départemental ont évoluées. Désormais la dépense subventionnable est plafonnée à 15 000 € HT par km de voie impactée par les travaux. Le taux de subvention pour PLUHERLIN est de 40 % du montant HT des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide :

- de réaliser les travaux de voirie sur les routes susvisées sur une longueur de 4.881 kms pour un montant de 174 048.98 € HT.
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2019.02.20 : VESTIAIRES FOOT : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Une consultation a été réalisée concernant la maîtrise d'œuvre et les diagnostics amiante et plomb dans le cadre de la réflexion sur la réhabilitation des vestiaires foot. Les membres du Conseil Municipal ont reçu communication des différentes offres parvenues en mairie.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, :

- décide de retenir la proposition de SOLIHA pour la maîtrise d'œuvre. Pour un montant de travaux estimé à 75 000 € HT, le taux d'honoraire proposé est de 10 % soit 7 500 € HT. Ces honoraires vont des études préliminaires jusqu'à la garantie de parfait achèvement.
- décide de retenir l'offre de QUALICONSULT pour le diagnostic amiante pour un montant forfaitaire de 190 € HT. Chaque prélèvement d'amiante sera facturé 50 € en plus du forfait de base.
- décide de retenir la proposition de VERITAS pour le diagnostic plomb pour un montant forfaitaire de 290 € HT

Il autorise par ailleurs M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à lancer les procédures nécessaires au lancement de ces travaux.

2019.02.21 : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION DE LOTISSEMENT

La vente des terrains dans le lotissement le Pré de l'Alouette se poursuit. A ce jour, sur les 22 lots, 11 sont vendus et 4 font l'objet de pré-réservation. Il en reste donc 7 disponibles à la vente actuellement. Or, la création d'un lotissement est une opération longue : il faut compter environ 2 ans entre la décision de créer un lotissement et la vente possible du premier lot.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de lancer une nouvelle opération de lotissement sur la parcelle dite GRAYO cadastrée ZM n°266 pour 9 021 m². Pour ce faire, il faut en préalable lancer une consultation pour trouver un concepteur pour réaliser le plan de composition, le dossier de lotissement, assurer la maîtrise d'œuvre, la dévolution des marchés de travaux et accomplir toutes les formalités liées à cette opération.

Il faut par ailleurs dénommer ce nouveau lotissement. Les recherches sur le cadastre napoléonien font état de divers noms pour les parcelles concernées par ce futur lotissement. Les noms sont les suivants : La Bande Fontaine, le chemin de l'étang ou des Moulins Neufs, le champ de l'étang, le landier du Galli, la Noë de la Bande Fontaine.

Le Conseil Municipal, après discussion avec 2 voix pour « la Bande Fontaine » et 13 voix pour « le Champ de l'Etang » décide de dénommer ce futur lotissement « le Champ de l'Etang ».

A l'unanimité, il autorise M. le Maire à lancer une consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération et à signer les marchés à intervenir.

2019.02.22 : RALLYE AUTO 2019 : DEMANDE D'ORGANISATION DU RALLYE

Comme chaque année, l'association Breiz Compétition Auto demande à organiser son rallye auto au mois de mai. Cette année, l'association se propose de l'organiser les 04 et 05 mai prochain.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, donne un avis favorable quant à l'organisation de ce rallye. Il rappelle toutefois à l'organisateur la nécessité absolue d'assurer une information auprès de tous riverains impactés, afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions.

2019.02.23 : JOURNEE SECURITE A MALANSAC – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT

Une sensibilisation à la sécurité a été organisée au Palis Bleu à MALANSAC à destination des enfants des écoles de MALANSAC, CADEN, SAINT GRAVE et PLUHERLIN durant la semaine du 21 au 25 janvier 2019. Cette animation a nécessité le recours à un transport en commun pour un montant total de 1 336 €.

La Commune de MALANSAC a proposé de payer cette facture au transporteur et de se faire rembourser ensuite par chacune des communes pour ¼ du coût. Le montant par commune est donc de 334 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à cette animation à hauteur de 334 €.

2019.02.24 : SALLE FRANCOISE D'AMBOISE : PROPOSITION D'AVENANT N°01 AU MARCHE N°08 ELECTRICITE

Les travaux de rénovation de la salle Françoise d'Amboise se poursuivent et il est proposé un avenant en plus-value pour le lot électricité dont le titulaire est l'entreprise Jean Luc ROBERT.

Il s'agit d'une plus-value liée à la mise en place d'une alarme anti-intrusion, à des demandes spécifiques des pompiers concernant l'alarme incendie et quelques rajouts demandés par la Commune relatifs à l'éclairage et la sonorisation de la scène ainsi qu'à l'alimentation électrique de l'office.

L'avenant en plus-value proposé est d'un montant de + 3 004.89 € HT soit 3 605.87 € TTC ce qui porterait le nouveau montant du marché à 22 704.61 € HT soit 27 245.53 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant en plus-value tel que décrit ci-dessus et autorise M. le Maire le signer.

DIVERS

Situation financière de la commune :

M. HEMERY, receveur municipal, a réalisé le diagnostic financier de la Commune de PLUHERLIN sur la base du compte de gestion 2018.

Voici quelques extraits de cette analyse :

« Le niveau d'endettement de la Commune est tout à fait raisonnable et la dette est totalement maîtrisée. L'apurement de la dette compte tenu de la CAF (capacité d'autofinancement) doit être inférieur à 10 ans. La durée apparente de la dette de PLUHERLIN s'élève à 11 mois. La capacité d'autofinancement est d'un très bon niveau. (...) »

En conclusion, la santé financière de la Commune de PLUHERLIN est très bonne. Les grands équilibres financiers sont respectés : le fonds de roulement net global est élevé, la dette est faible et inférieure à un an de CAF. Le niveau de la CAF autorise des marges de manœuvres en matière d'investissement. Le coefficient d'autofinancement courant (charges + remboursement de la dette / produits réels) = 0.73 est strictement inférieur à 1. Le ratio de rigidité qui mesure les charges structurelles ramenées aux produits réels s'élève à 0.22. Il est donc inférieur au seuil de 0.80 qui représente une limite à ne pas franchir. »

Salle Françoise d'Amboise : avancement des travaux : les menuisiers sont sur place et la pose des ouvertures est imminente. Une passerelle sera installée en hauteur dans la salle sur toute sa longueur afin de faciliter les interventions techniques en hauteur. La poutre en métal pour accueillir le matériel sono et vidéo est arrivée chez l'installateur et sera mise en place prochainement.

Travaux d'élagage : Bernard BURBAN indique que les travaux sont désormais terminés. Le linéaire réalisé est d'environ 20 kms. Une nouvelle opération l'hiver prochain permettrait de terminer le travail sur les routes communales.

Association Jak Curly : cette association est désormais labellisée. Du 29 mai au 05 juin 2019, aura lieu la semaine du développement durable à laquelle participera activement l'association Jak Curly. Ses membres envisagent d'organiser différentes animations : des ateliers destinés aux enfants, une rando, un marché de producteurs, l'intervention d'un ornithologue, un spectacle avec les chevaux....

Cette manifestation nécessite la réalisation de 800 photocopies. L'association aurait souhaité pouvoir les faire en mairie. Le Conseil Municipal estime que le photocopieur de la mairie n'est pas adapté pour répondre à une telle demande, la mairie elle-même ayant recours à un imprimeur pour éditer de telles quantités (comme le bulletin municipal). Néanmoins, il n'est pas fermé au principe de fournir une aide – peut être matérielle - à cette association dans le cadre de cette manifestation. Les modalités de cette aide seront donc à définir ultérieurement avec l'association.

Association Planning familial : Jean Pierre GALUDEC indique avoir rencontré les bénévoles du Planning familial. Les actions de cette association ne sont pas très connues sur PLUHERLIN, même si son siège social s'y trouve. Les bénévoles de l'association lui ont communiqué le rapport d'activités 2018. En définitive, les interventions du Planning Familial sont assez importantes et couvrent le territoire départemental. L'association est subventionnée par le Département et l'A.R.S..

Réunion du collège Oust Aval d'Eau du Morbihan : Gildas POSSEME s'y est rendu. Il informe le Conseil Municipal que le secteur de Golfe du Morbihan - Vannes Agglo a des velléités de quitter Eau du Morbihan pour la compétence distribution et le transport.

Fait à PLUHERLIN, le 12 mars 2019
René DANILET,
Maire de PLUHERLIN

